



13^{ème} législature

Question N° : 108145	de M. Le Guen Jacques (Union pour un Mouvement Populaire - Finistère)	Question écrite
--------------------------------	--	----------------------------

Ministère interrogé > Transports	Ministère attributaire > Transports
--	---

Rubrique > retraites : régimes autonomes et spéciaux	Tête d'analyse > marins	Analyse > revendications
--	-----------------------------------	------------------------------------

Question publiée au JO le : 10/05/2011 page :

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les préoccupations exprimées par les marins du commerce et de la pêche et les retraités de la marine marchande. Lors du comité interministériel de la mer (Cimer) qui s'est tenu le 8 décembre 2009, ont été adoptées diverses mesures relatives à la politique maritime, parmi lesquelles l'instauration d'un conseil supérieur des gens de mer. Cette instance résulterait de la fusion du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) et du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer. À ce jour, la mise en place du conseil supérieur des gens de mer n'a toujours pas été opérée, alors que le conseil supérieur de l'ENIM a été dissous, ce qui inquiète les marins et anciens marins ressortissants de cet établissement. C'est pourquoi ils demandent que le conseil supérieur des gens de mer soit installé dans les meilleurs délais et que, dans l'attente, le conseil supérieur de l'ENIM soit prorogé.